



CDAS du mardi 7 avril 2025 – DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Au vu des documents de travail fournis pour préparer ce CDAS, nous pourrions être soulagé·es de constater que le Crédit d'Action Locale ne subit qu'une coupe budgétaire très légère. Mais, à l'instar de l'actuel Président argentin tristement célèbre qui s'amuse des coupes drastiques dans le budget de son pays, c'est à la tronçonneuse qu'ont été attaqués les SRIAS avec un budget très fortement amputé s'agissant de leur action locale.

L'Action sociale ministérielle est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels des ministères économiques et financiers. Sa place et son rôle résultent d'une construction historique ancienne au sortir de la Seconde Guerre Mondiale.

Il est utile de rappeler que l'abondement massif du budget de l'action sociale, à cette époque, relevait d'une réelle vision redistributive. En effet, le simple fait de conserver, pour notre action sociale ministérielle, une partie de l'enveloppe générale acquise, relevait d'un choix mûrement réfléchi, alors que d'autres administrations optaient uniquement pour des avantages individuels, comme par exemple la rémunération ou les parcours de carrière.

L'Action sociale ministérielle est et doit rester une politique prioritaire de notre Ministère. En effet, elle touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels, qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi que leurs ayant-droits. Elle est la solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confronté.e.s aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de partage, d'aide aux plus démunis.e.s et contribuer à améliorer les conditions de vie des agentes et des agents.

Mais force est de constater qu'en raison du contexte économique international, les choix politiques sur le plan national en matière de recettes et de dépenses publiques aggravent encore davantage la situation. L'Action sociale ne demeure plus, et nous le déplorons, une politique prioritaire de notre Ministère.

Cela se traduit directement dans la vie quotidienne des agent.e.s. Nous prendrons 3 exemples qui sont très évocateurs à ce sujet.

Tout d'abord, en ce qui concerne la restauration collective, les personnels ont dû subir de plein fouet un double effet d'augmentation du coût du repas. A l'augmentation habituelle du 1er janvier de l'année s'est ajoutée au 1er février la baisse de la subvention ministérielle. Conséquence : le nombre de rationnaires diminue déjà. La pérennité de lieux de restauration collective va-t-elle être assurée ?

Ensuite, en ce qui concerne les vacances enfants et les vacances loisirs, nous notons toujours une quasi unanimité contre le système d'inscription « 1er arrivé, 1er servi » chez ASF Vacances. Cela répond sans doute également à une logique budgétaire, mais cela est totalement inégalitaire.

Enfin, en ce qui concerne les chèques CESU « garde d'enfants » pour les 0-6 ans, le nouveau prestataire ne propose que des chèques d'un montant de 50 €, alors qu'avec l'ancien prestataire, ces derniers avaient une valeur de 10, 20 et 50 €. Par ailleurs, certaines collectivités locales imposent le paiement en CESU papier uniquement. Pour les parents des enfants concernés qui doivent régler des factures dont le montant est inférieur à 50 €, le paiement CESU n'est donc plus possible.

Pour Solidaires Finances, l'Action sociale du Ministère n'est donc pas un luxe, Ses prestations ne relèvent pas du superflu, mais elles répondent à une véritable nécessité. Aller vers une restriction de celles-ci, c'est aller à rebours de la réalité des besoins sociaux.